

## CROISADE DE LA TEMPERANCE

Texte publié sous les auspices d'un comité d'ecclésiastiques désignés par Sa Grandeur  
Monseigneur l'Archevêque de Montréal

Tout le monde entre en lice.  
Après le clergé, voici les laïques.  
Bravo !  
L'union fait la force, elle fera la victoire.

\* \* \*

Nos félicitations vont tout d'abord à l'Union des Commis-Marchands, qui s'est vraiment honorée en organisant pour ses membres une conférence avec projections cinématographiques. La salle de l'Union était comble et les spectateurs furent vivement impressionnés.

Autour d'eux, dans leur foyer, auprès de leurs amis, auprès de leurs connaissances, ils voudront maintenant se faire eux-mêmes les apôtres de la tempérance.

Nous envoyons aussi un chaleureux merci au comité central de l'Association de la Jeunesse catholique.

Son appel mérite d'être reproduit :

"Un mouvement se fait enfin, en cette province, pour empêcher la tare de l'ivrognerie de corrompre en son fond notre race. Stimulés par le zèle de Mgr Bruchési, tous les vrais amis du peuple se mettent en devoir de le faire sortir de cette ornière.

Le comité central de l'Association rappelle aux membres tous les efforts qu'ils peuvent, qu'ils doivent accomplir sur ce terrain. Laisant à chacun le soin de voir de quelle manière, dans sa sphère, il lui sera possible de prendre part à cette lutte, les directeurs de notre oeuvre tiennent à signaler une vérité.

L'Association se compose de jeunes hommes qui se donnent la mission d'être des guides, surtout par leur manière d'être et d'agir. Il est donc facile de savoir comment, tout d'abord, ils se rallieront au projet.

Avant que de recommander aux autres la sobriété, il faut apprendre à être sobre soi-même.

Que les membres de l'Association aident à la lutte contre l'ivrognerie en ayant à coeur de ne pas entrer dans les auberges, dans les bars, ces "mauvaises maisons" que l'on voit si nombreuses dans nos villes et villages.

Que chaque membre ait le courage de répondre aux fidèles de la "traite", du "petit coup" et du "petit verre": "merci, je n'ai pas soif!"

\* \* \*

N'est-ce pas là parler d'or? Et n'avons-nous pas eu raison de transcrire ces lignes?

Oui! avant que de prêcher la sobriété, il convient de la pratiquer.

Ce que les jeunes semblent avoir si bien compris d'instinct, toutes les classes dirigeantes le devraient comprendre.

De quel droit, avec quelle autorité, dire aux autres: "faites ceci", ou "ne faites pas cela", quand on n'a pas soi-même le courage de donner l'exemple?

Les guides marchent les premiers, en avant; c'est l'ordre logique. Et c'est aussi plus généreux, plus crâne: les jeunes ne pouvaient se donner le tort de l'oublier.

Que leur exemple soit imité par tous ceux qui émergent de la foule, qui jouent un rôle social. Et dans cette ordre d'idées, appelons, en particulier, de nos vœux les plus ardents la formation prochaine d'une ligue de citoyens contre l'habitude de la traite. Cette ligue a été annoncée. A qui reviendra le mérite et l'honneur de l'avoir organisée définitivement? Le projet est trop beau pour n'être pas tentant.

Souhaitons, dans tous les cas, que ce mouvement, parallèle à celui des prédicateurs ecclésiastiques de la tempérance, s'accroisse et se généralise d'une extrémité à l'autre de la province de Québec.

Les clubs, les cercles, les associations mutuelles, les unions ouvrières, les corporations de toute sorte se chiffrent par centaines. Ces groupements comptent dans leur sein des milliers de membres. Mettons que, une fois l'année, chacune de ces organisations prenne l'initiative d'une conférence anti-alcoolique. A quelle somme d'action n'arriverions-nous pas? Combien de jeunes gens seraient préservés à jamais! Combien de pères de famille ouvriraient les yeux et briseraient avec des habitudes funestes! Combien d'épouses, de mères, d'enfants béniraient le ciel! Combien de foyers connaîtraient enfin les joies pures d'une honnête aisance, au mi-

lieu des douceurs ineffables de la paix et de l'affection!

Pour atteindre ce résultat si désirable, ce n'est pas trop du travail conjoint du clergé et des laïques: car l'effort à obtenir, il ne faut pas se le dissimuler, est immense.

+

## L'alcool et la criminalité

Depuis que, sous les ombrages du Paradis terrestre, le péché est entré dans le monde, il n'a pas cessé de faire des victimes. Sans doute, la religion nous l'enseigne, le Christ est venu. La loi nouvelle — loi d'amour — a été substituée à la loi ancienne — loi de crainte. Là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé. Mais l'homme est resté, et il reste malgré son baptême sous la triple influence de la concupiscence. L'orgueil, l'ambition, la sensualité sont tour à tour ses tentateurs. Il faut qu'il lutte.

Mais quel pauvre lutteur fait un alcoolique! D'avance il est voué à la défaite. Sa volonté est engourdie, son énergie paralysée, les pires instincts des mauvaises tendances sont en lui activés et développés par l'abus des liqueurs.

Et c'est pourquoi ceux qui interrogent les statistiques de la criminalité, sont unanimes à proclamer que parmi tous les coupables qui affligent et désolent les rangs de l'humanité, l'alcool est le "grand coupable".

"On a compulsé patiemment, écrivait Mgr Bruchési, les registres des asiles d'aliénés, des prisons et des pénitenciers; on a étudié avec probité les dossiers des cours civiles et criminelles. Eh bien! l'intelligence reste littéralement stupéfaite, quand elle examine le résultat de ces investigations. La proportion des condamnations et des séquestrations juridiques occasionnées par l'abus des boissons est telle qu'advenant la disparition de cet abus, des calculs très précis en ont fourni la démonstration, les deux tiers des tribunaux ne fonctionneraient plus, faute de clients, et la plupart des maisons de détention ou de réforme seraient totalement dépeuplées".

"Ce serait partout, dans notre cher pays, comme ailleurs, une heureuse régénération, une recrudescence de santé physique et de vigueur intellectuelle et morale, le règne presque ininterrompu de la paix, de la concorde, de l'honnêteté et de la charité".

Et l'archevêque, emporté, semble-t-il, par l'élévation morale du thème qu'il développait et aussi par le grandeur du but qu'il voulait atteindre, se laissait aller à tracer ce gracieux et riant tableau des bénédictions et des joies que la tempérance apporterait avec elle. Nous nous reprocherions de ne pas le remettre sous les yeux de nos lecteurs.

"Les économistes l'ont affirmé, avec la tempérance on verrait aussi fleurir sur toute la surface de la terre une abondante prospérité publique et privée. Le paupérisme n'existerait plus qu'à l'état de souvenir. L'épargne deviendrait en honneur, la vieillesse aurait un abri. Le chômage serait inconnu. Il n'y aurait plus guère de grèves. Les enfants fréquenteraient plus fidèlement l'école, au lieu de s'étioler dans l'atmosphère des usines. Les pères de famille et les jeunes gens n'étant plus sollicités par les clubs ou les cabarets, se hâteraient, le soir, à pas joyeux, vers le foyer. Souriantes, les mères et les jeunes filles les y accueilleraient d'un geste aimable ou d'une douce parole. Ce serait le retour aux moeurs patriarcales, le retour aux traditions chrétiennes, parce que l'empire de la tempérance évangélique aurait remplacé l'empire de l'alcoolisme, et que le Seigneur bénit ceux qui sont fidèles à ses préceptes. Et ainsi, selon l'enseignement de Léon XIII, répété par Pie X, la fameuse question sociale serait résolue.

\* \* \*

Quel beau tableau, et comme il est riche de promesses. Mais hélas! combien nombreux sont ceux qui se contentent de l'admirer!

C'est toujours l'histoire de la paille et de la poutre, de la paille que l'on voit tout de suite dans l'oeil de son voisin, tandis qu'on s'obstine à ne pas voir la poutre dont notre oeil à nous est affligé!

C'est bon, dit-on, ce conseil pour tel ou tel de mes amis qui abuse, mais moi? Et l'on continue, dose par dose et coup par coup, à s'alcooliser.

Répétons-le, il n'est jamais trop tard pour se corriger. Oui, mais il est bien tard parfois.

\* \* \*

Un "tract" distribué par une société évangélique quelconque nous tombait sous la main, l'autre jour. Certes il contient des exagérations et ne peut être lu qu'avec d'expresses réserves. Mais il raconte une scène qui ne manque pas de vraisemblance, et qui est aussi un terrible réquisitoire contre les conducteurs de peuple qui se désintéressent des mesures à prendre pour prémunir les populations contre les dangers de l'alcool.

La scène se serait déroulée devant un tribunal.

"Prisonnier, demandait le juge, avez-vous quelque chose à dire avant de recevoir votre sentence de mort?".....

L'on n'entendait pas le moindre bruit, pas un mouvement, pas un souffle, tellement la situation devenait oppressive. Enfin, le prisonnier fit un mouvement. Il leva la tête, serra nerveusement les poings, le sang lui monta à la figure, et la rougeur de son visage remplaça la pâleur qui l'avait un moment avant caractérisé... Il se tient debout et, l'oeil flamboyant comme un éclair, il dit d'un ton ferme et distinct: "Oui, j'ai quelque chose à dire. Je suis ici, devant ce tribunal, accusé d'avoir lâchement, sciemment et cruellement ôté la vie à ma femme. Des personnes véridiques ont rendu témoignage que j'étais un vagabond, un ivrogne, un misérable; qu'au retour d'une de mes orgies j'avais tiré le coup fatal qui a précipité dans l'éternité l'âme de celle que j'avais promis de chérir et de protéger. Bien que je n'aie aucun souvenir d'avoir commis ce crime atroce et infâme, je n'ai aucune raison de me plaindre du verdict qu'ont rendu contre moi les douze hommes honorables qui ont servi de jurés dans cette cause; car leur verdict correspond exactement aux faits qui ont été établis par la preuve. Mais je désire montrer, Votre Honneur, avec votre permission, que "je ne suis pas le seul coupable du meurtre de ma femme".

\* \* \*

Et alors, raconte toujours le "tract", l'infortuné s'en prit au juge, aux avocats, aux témoins, à la société tout entière. En accordant des licences et en ouvrant des cabarets sous ses pas, la société, prétendit-il, avait conspiré contre lui.

"Si ce n'eût été, disait-il, les pièges qui m'ont été tendus du consentement du gouvernement, je serais un homme sobre, un ouvrier industriel, un époux affectueux et un tendre père. Mais maintenant ma maison est ruinée, ma femme a été tuée par la main que devait la protéger, mes enfants — que Dieu ait pitié d'eux et les protège — mes enfants vont être abandonnés à la merci d'un monde froid et cruel et, moi, je vais être mis à mort par l'Etat".

\* \* \*

Sans doute la responsabilité que l'Etat ou tout autre pouvoir public peut encourir, en permettant trop facilement le commerce de l'alcool, est sérieuse et souvent trop incomprise; cependant, le "tract" dont je parle a l'air de l'exagérer jusqu'à justifier le criminel lui-même, ce qui est une erreur.

Ce n'est pas par le coup de la loi, mais bien par l'effet de la persuasion qu'il faut combattre l'alcool.

Seulement, nous avons pensé devoir citer ce fait qui établit à tout le moins, dans ce cas, comme au reste il est démontré dans des milliers d'autres, que c'est l'alcoolisme qui mène à la criminalité. Que souvent ces alcooliques criminels soient au moment du crime plus ou moins inconscients, on peut l'admettre. Il reste acquis qu'ils sont terriblement coupables dans la cause qui les mène à pareilles aberrations, nous voulons dire: la passion de boire.

\* \* \*

Monsieur O'Shaughnessy affirme ce qui suit: "Voilà trente ans que je siège comme président de la Cour trimestrielle dans plusieurs comtés d'Irlande. J'ai présidé plus de procès criminels que la plupart de mes contemporains, et je puis dire en vérité que presque jamais ne s'est présenté devant moi un cas relatif à la catégorie des offenses dites "contre la personne" qui ne fût pas la conséquence de l'ivrognerie.